

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-377/SC/FIN accordant une subvention de cinq Cent mille francs Djibouti à l'Association pour l'Equipement social des Familles d'Anciens Combattants du Territoire Français des Afars et des Issas

n° 71-377/SC/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
10 mars 1971

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1971

Date du numéro
25 mars 1971

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de cinq cent mille francs Djibouti (500.000 HD) est accordée à l'Association pour l'Equipement social des Familles d'Anciens Combattants du Territoire Français des Afars et des Issas à titre de contribution aux œuvres d'intérêt social. Cette somme sera versée semestriellement en deux fractions egales au compte de cet organisme ouvert au Trésor sous le n° 1211. La dépense susvisée est imputable au chapitre 28, art. 1°, 2 exercice 1971.